

# Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC121126DR02

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Mademoiselle Céline Gracia, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 03/02/2012.

Après avis favorable du CSHS en date du 16/03/2012, Mademoiselle Céline Gracia est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité propre de recherche n° 9073 à dater du 03/02/2012.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 03/02/2012, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

(Signature)

(Signature)

Marc Dreyfus  
Directeur de l'Unité UPR9073 du CNRS

Christine d'Argouges  
Déléguée régionale  
CNRS Délégation Paris B

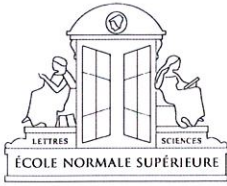
---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC120604DR02



## Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7203 ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7203 ;

**Vu** la décision n°08A012DSI du 19/12/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7203, intitulée Laboratoire des biomolécules dont la directrice est madame Solange Lavielle ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 18/05/2011 ;

Considérant que M Rodrigue Marquant a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS, les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

### Article 1<sup>er</sup>

M. Rodrigue Marquant, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 06/12/2011.

M. Rodrigue Marquant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Rodrigue Marquant est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T 01 42 34 94 00  
F 01 43 26 87 23

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/02/2012

La directrice de l'unité  
Solange Lavielle

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa de la directrice de l'Ecole normale supérieure  
Monique Canto-Sperber

Ecole normale supérieure  
La Direction générale des services  
  
Coralie WALUGA

Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Maurice Renard

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie  
et par délégation,  
Le Vice-Président Moyens et Ressources

Jean CHAMBAZ